
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2014-560 DU 24 SEPTEMBRE 2014
portant nomination des membres du Conseil
d'Administration de l'Agence Béninoise des
Technologies de l'Information et de la
Communication (ABETIC).

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des Offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2013-457 du 08 octobre 2013 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2014-021 du 20 janvier 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication ;
- Vu** le décret n° 2013-554 du 30 décembre 2013 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Agence Béninoise des Technologies de l'Information et de la Communication (ABETIC).
- Sur** proposition du Ministre de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 23 juillet 2014,

DECRETE :

Article 1^{er} : Sont nommées membres du Conseil d'Administration de l'Agence Béninoise des Technologies de l'Information et de la Communication (ABETIC) les personnes dont les noms suivent :

- **Présidente** : Madame Félicité KOTCHOFFA AMEHOU, représentante du Ministre de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication ;
- **Vice - président** : Monsieur Côte DOSSOU, représentant du Ministre de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation ;

ctt

[Signature]

Autres membres :

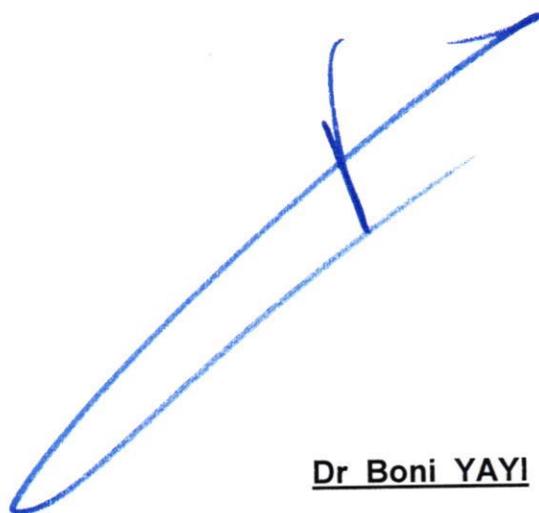
- **Monsieur Bienvenu BLASSOU**, représentant du Ministre de l'Enseignement Secondaire et de la Formation Technique et Professionnelle ;
- **Monsieur A. ABIKOYE**, représentant du Ministre de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du territoire ;
- **Monsieur Firmin AIGNON**, représentant du Ministre de la Fonction Publique, de la Réforme Administrative et Institutionnelle Chargé du Dialogue Social ;
- **Monsieur Isidore VIEIRA**, personnalité compétente dans le domaine des TIC, en matière d'informatique et des services en réseau ;
- **Monsieur Blaise DONHOUEDE**, représentant des Fournisseurs d'Accès Internet (FAI) ;
- **Monsieur Nicolas GOMEZ**, représentant des opérateurs GSM ;

Article 2 : Les membres du Conseil d'Administration sont nommés pour un mandat de trois (03) ans, renouvelable une fois.

Article 3 : Le Ministre de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication est chargé de l'application du présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 24 septembre 2014

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI



Le Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice, de la Législation et des Droits de
l'Homme,

Le Ministre de la Communication
et des Technologies de l'Information
et de la Communication,

Valentin DJENONTIN-AGOSSOU

Jean DANSOU

Le Ministre de l'Economie, des Finances
et des Programmes de Dénationalisation,

Komi KOUTCHE

Ampliatiions : PR 6 ; AN 4 ; CC 2 ; SGG 4 ; HCJ 2 ; CS 2 ; CES 2 ; HAAC 2 MCTIC 2 MEFPD 2 ; GS MJLDH
2 ; AUTRES MINISTERES 24 ; DGBM-DCF-DGTCP-DGDDI 5 ; BN-DAN-DLC 3 ; GCONB-DCCT-INSAE-IGE
4 ; BCP-CSM-IGAA 3 ; UAC-ENAM-FADESP 3 ; UNIPAR FDSP 2 JORB 1.